



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE PARIS

PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE PARIS

Le procureur de la République

Paris, le 19 juin 2020

Le procureur de la République

à Me GRIMAUD Marie

OBJET : réponse à votre courrier du 8 juin 2020

V/REF. : 1907425 – IED - EPSTEIN

N/REF. : CSPPR/2019/3151/P4

(à rappeler dans chaque correspondance)

Par courrier du 8 juin 2020, vous sollicitez, au nom de Madame Hodayra SELLIER, présidente de l'association INNOCENCE EN DANGER, et au visa de l'article 40-2 du code de procédure pénale, des informations sur l'état d'avancement de la procédure ouverte sous le numéro 19235/449 en lien avec l'affaire dite « EPSTEIN ».

J'ai l'honneur de vous informer qu'à ce jour, aucune décision de poursuite, d'alternative aux poursuites ou de classement n'est intervenue dans ce dossier, dont les investigations se poursuivent.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de ma haute considération.

p/Le procureur de la République

Barthélemy HENNUYER
Substitut



CSPPR/ 2019/3151/P4

TGI-PARIS/PR/SEC

De: Marie GRIMAUD <mg@grimaud-avocats.com>
Envoyé: lundi 8 juin 2020 14:43
À: TGI-PARIS/PR/SEC
Objet: 1907425 - IED - EPSTEIN - Demande suites enquête - article 40-2 CPP
Pièces jointes: Lettre à Monsieur HEITZ - suites enquête dite EPSTEIN.pdf

Monsieur le Procureur,

En ma qualité de Conseil de Madame Homayra Sellier, Présidente de l'association INNOCENCE EN DANGER, je vous invite à prendre connaissance des termes du courrier à votre intention en pièce jointe, portant demande d'information sur les suites données au signalement de ma Cliente daté du 23 juillet 2019 dans l'affaire dite « EPSTEIN ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, en l'expression de ma respectueuse considération.



174, rue du Temple - 75003 Paris
Tél. : 01 86 95 99 29 - Fax : 01 86 95 99 31
mg@grimaud-avocats.com - www.grimaud-avocats.com

Fact N° 537 610 545 00023 Palais Godefr

Le contenu de ce message électronique est confidentiel et destiné à l'usage du (des) destinataire(s) désigné(s). Si vous n'êtes pas le destinataire, nous vous informons que toute utilisation, diffusion, retransmission ou copie de cet e-mail est strictement interdite. L'expéditeur n'est pas responsable des erreurs ou omissions survenues lors de la transmission. Si ce document vous est parvenu par erreur, vous êtes prié d'en aviser l'expéditeur immédiatement.



MARIE GRIMAUD

AVOCAT À LA COUR

Droit pénal et Droit des personnes

Tribunal Judiciaire de PARIS
Monsieur Rémy HEITZ
Procureur de la République de PARIS
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Paris, le 8 juin 2020

Par courriel : sec.pr.tgi-paris@justice.fr
Par recommandé avec AR : 1A 181 525 2466 4

N/Réf. : 1907425 - IED - EPSTEIN

Monsieur le Procureur,

Je suis le Conseil de Madame Homyra SELLIER, en sa qualité de Présidente de l'Association INNOCENCE EN DANGER.

Par courrier daté du 23 juillet 2019, ma Cliente vous a signalé sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale des faits et informations en lien avec l'affaire dite « EPSTEIN » aux fins de permettre l'ouverture d'une enquête préliminaire et toutes investigations visant à la manifestation de la vérité sur la nature des activités de Monsieur EPSTEIN sur le territoire français, et tout particulièrement au sein de son domicile parisien.

Cette affaire a fait l'objet d'un traitement médiatique hors norme, tant sur notre territoire qu'à l'internationale ; médias particulièrement investis par certains enquêteurs de l'OCRVP en charge de l'enquête préliminaire.

C'est ainsi que pendant près de six mois, de très nombreuses informations, révélations, contre informations, témoignages, ont été portés sur la place publique, notamment du fait de personnes « proches de l'enquête »...

Ce surinvestissement médiatique n'a pas pour autant permis une certaine visibilité et appréhension de la réalité de l'enquête, laquelle est depuis lors enveloppée d'un silence qui peut être qualifié également de hors norme...

Ma Cliente s'interroge légitimement quant à la réalité des investigations menées comme de la volonté de faire la lumière sur les agissements de Monsieur EPSTEIN et de toutes autres personnalités en lien direct avec ce dernier dans le cadre de faits d'exploitation sexuelle de mineurs (pour exemple Monsieur BRUNEL, lequel avait fait valoir publiquement par la voix de son Conseil de sa pleine et entière coopération en cas de convocation judiciaire en lien avec cette affaire).

174, rue du Temple - 75003 Paris
Tél. : 01 86 95 99 29 - Fax : 01 86 95 99 31
mg@grimaud-avocats.com - www.grimaud-avocats.com

Ma Cliente est d'autant légitime dans ses interrogations et inquiétudes qu'elle a encore en mémoire tant les propos tenus par l'enquêteur en charge de son audition dans les locaux de l'OCRVP que de la teneur des échanges intervenus par voie de courriel avec le groupe d'enquête sur la période d'août à novembre 2019.

Eu égard à sa qualité de Présidente d'une association ayant la capacité d'ester en Justice, de son signalement daté du 23 juillet 2019 et réceptionné par vos soins, de l'ouverture d'une enquête dans les suites de ce signalement, de son audition en qualité de témoin par les enquêteurs de l'OCRVP en charge de l'affaire dite « EPSTEIN », **ma Cliente souhaite être informée de l'orientation des poursuites que vous avez entendu ou envisagez de prendre dans cette affaire.**

Madame SELLIER est parfaitement fondée à former cette demande d'information en application des dispositions de l'article 40-2 du Code de procédure pénale.

Dans l'attente de votre retour sur les termes de la présente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur de la République, en l'expression de ma respectueuse considération.

Marie GRIMAUD

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'M. Grimaud.', written in a cursive style.